

CONVENTION D'UTILISATION DE LOCAUX COMMUNAUX

SALLE LE FOUR DES BRUNS

Entre Monsieur le Maire de La Roche de Rame d'une part et,

(1) Monsieur / Madame / Association

Adresse téléphone

D'autre part

Pour l'autorisation d'utilisation de la salle du Four des Bruns à la date du au en vue d'organiser

Anniversaire enfant de moins de 18 ans (Justificatif d'âge à fournir)

(1) Nom du particulier ou de l'organisme organisateur

Il a été convenu un droit précaire d'utilisation accordé aux conditions suivantes :

1°) CONDITIONS D'UTILISATION

L'organisateur s'engage à utiliser les locaux ci-dessus désignés, à l'exception de tout autres, à les rendre en parfait état, immeuble et meubles.

L'organisateur reconnaît avoir visité les locaux et les voies d'accès qui seront effectivement utilisés.

La période d'utilisation des locaux s'étendra du au

2°) NOMBRE DE PARTICIPANTS

Le nombre maximum de participants est de maximum 20 personnes.

L'organisateur prévoit participants.

3°) MESURES DE SECURITE

L'organisateur déclare avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et prend l'engagement de veiller scrupuleusement à leur application. Il déclare notamment avoir pris bonne note des dispositifs d'alarme et des moyens de lutte contre l'incendie ainsi que des voies d'évacuation.

4°) ASSURANCE

L'organisateur déclare avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter de l'occupation des locaux pendant la période où ils sont mis à disposition. Cette police porte le numéro elle a été souscrite auprès de FOURNIR UNE ATTESTATION

5°) RESPONSABILITE

Dans l'exécution de la présente convention, la responsabilité de l'organisateur est seule engagée.

6°) RESERVATION / PRIX / CAUTION DE GARANTIE

Le présent droit d'utilisation est accordé à l'organisateur moyennant le règlement de :

- la somme de 75 euros pour un forfait week-end et jours fériés (deux jours) :
37,50 € réglé par chèque n° le ; 37,50 € réglé par chèque n° le
- la somme de 55 euros pour une journée en semaine (du lundi au vendredi de 9 heures 30 à minuit) :
27,50 € réglé par chèque n° le ; 27,50 € réglé par chèque n° le

Un chèque de la moitié de cette somme sera encaissé au moment de la réservation, l'autre chèque constituant le solde, ainsi que les 2 chèques de caution (375 € pour la salle et 70 € pour le ménage) devront être déposés en mairie dans les 15 jours précédant la manifestation. (Ordre des chèques : TRESOR PUBLIC).

7°) ANNULATION DE RESERVATION

En cas d'annulation de réservation, le montant votre premier chèque d'acompte vous sera restitué à condition d'avoir prévenu dans un délai de 2 mois minimum avant la date prévue.

8°) REMISE DES CLEFS

Sous réserve de la signature effective du contrat de location, du versement du montant de la location, des cautions et de l'attestation d'assurance, l'utilisateur disposera des clés auprès du secrétariat de la mairie à : - 9h30 pour la location à la journée du lundi au vendredi - le bâtiment est utilisable de 9h30 à 24h (heures de ménage par l'utilisateur inclus) - à 9h30 le samedi pour la location le week-end ou jours fériés - le bâtiment est utilisable du samedi 9h30 au dimanche 24h (heures de ménage par l'utilisateur inclus).

Pour tout problème technique concernant la salle pendant le week-end contacter les services techniques au 06 08 22 42 40

**VOUS NE POURREZ PAS PRENDRE POSSESSION DES LIEUX
SI TOUTES LES PIECES DU DOSSIER NE SONT PAS FOURNIES.**

Fait à La Roche de Rame le

Signature de l'organisateur responsable

Signature du Maire ou son représentant